

Avec le rafraîchissement, mars démarre avec des températures plus normales, mais toujours de l'eau. Les conditions hydromorphes continuent de retarder les chantiers, y compris de fertilisation azotée, mais surtout les cultures souffrent : les blés s'enracinent peu, et on peut commencer à s'inquiéter pour les potentiels des colzas qui se développent de façon précoce dans ces conditions.

En effet, en conditions asphyxiantes l'azote est mal absorbé par les racines, car c'est une fonction qui demande de l'énergie, pour avoir de l'énergie les cellules doivent brûler du glucose et pour brûler du glucose il faut de l'oxygène, absent en sol hydromorphe. Les cultures en avance se développent donc en situation de mauvaise alimentation azotée induite et il ne sert à rien de majorer les doses pour compenser, on ne ferait qu'augmenter les pertes par dénitrification source d'émission de N₂O, très puissant gaz à effet de serre soit dit en passant.

BLE

Beaucoup de 1ers apports ont été réalisés mais dans certaines parcelles il n'a pas encore été possible de passer. Ce n'est pas encore très grave, de toute façon en conditions très asphyxiantes les apports sont mal absorbés. Dans ces situations on craint également les pertes par dénitrification voire réorganisation, par contre le risque lessivage est limité pour des apports positionnés en surface, sauf en situation extrême de présence d'eau libre dans les parcelles. Mais de toute façon il est alors difficile de passer.

A la date où nous sommes désormais, il est possible d'associer le soufre au premier apport d'azote dans les parcelles ressuyées. Prévoir environ 40 unités d'équivalent sulfate. Seuls les blés après colza ayant reçu 75 de SO₃, et par exemple les parcelles argileuses avec des apports d'effluents organiques fréquents et importants peuvent s'en passer.

COLZA

Continuer les apports d'azote dans les parcelles qui portent

L'avenir des petits colzas encore au stade reprise de végétation semble un peu inquiétant. La plupart des parcelles sont néanmoins entre les stades D1 et E (boutons écartés) avec une majorité au stade D2 (inflorescences dégagées). L'hydromorphie est préoccupante, et des potentiels sont peut-être à revoir à la baisse, mais il faut accompagner la végétation. Dans les parcelles à moins de 100 u de dose bilan, positionner l'apport unique entre D1 et D2, c'est donc généralement le moment.

Pour les parcelles à 100-170 unités de dose bilan, le premier apport à normalement été fait, solder au stade D2. Positionner de la même façon le 2^{ème} apport des parcelles à plus de 170 u de dose bilan, en réservant 40 à 60 u pour le stade E.

Les apports de soufre sont maintenant à terminer même si les conditions ne sont pas optimales.

Ravageurs : très calme

Sur les beaux colzas le risque altise est passé et les cultures en bon état devraient bien résister à des attaques moyennes si les conditions climatiques deviennent plus poussantes.

Les vols de charançon de la tige déjà bloqués par les conditions pluvio-venteuses sont aujourd'hui freinés par les températures plus fraîches. Profiter de ce répit pour installer les cuvettes à surveiller jusqu'au stade E.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 3 mars 2020 (BSV G.C. N°04), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.
Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.